

Objet : Avis au public

Le préfet de Mayotte informe la population que la consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale pour la construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Hajangoua, commune de Dombéni, aura lieu :

du lundi 26 octobre 2026 au mardi 26 janvier 2027 inclus

Le projet soumis à consultation consiste en la construction d'une centrale solaire photovoltaïque qui prévoit l'installation de 2 Mwc (Mégawatts-crête) de panneaux solaires implantés au sol. Ces panneaux, seront disposés de manière à optimiser l'exposition au soleil et la production d'énergie.

Le dossier relatif à la demande d'autorisation environnementale sera consultable :

- sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :
<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2026>
- sur le site du registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7680/>

Les permanences se tiendront au sein de la technopole de Mayotte, située rue du château d'eau, 97660 Dombéni, aux dates et heures suivantes :

le mardi 17 novembre 2026 de 14h00 à 17h00

le jeudi 14 janvier 2027 de 14h00 à 17h00

En parallèle, le public est invité à se présenter aux réunions publiques qui auront lieu également à la technopole de Mayotte, à Dombéni, aux dates et heures suivantes :

- le mardi 3 novembre 2026 de 17h00 à 19h00

- le mardi 19 janvier 2027 de 17h00 à 19h00

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : Consultation-du-public-7680@registre-dematerialise.fr.

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie de Dombéni, à l'attention du commissaire enquêteur et portant a minima la mention « centrale solaire photovoltaïque à Hajangoua ».

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à l'adresse mail suivante : Consultation-du-public-7680@registre-dematerialise.fr.

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général


Daniel FERMON